

**Sociétés d'investissement. Loi concernant les:**

Bill C-3—1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et déferé aux Banques et commerce, 102. Rapport avec certains amendements, 182-183. Motion tendant à l'adoption du rapport, débat et débat ajourné, 183. Adoption du rapport, 188. 3<sup>e</sup>, tel que modifié, 188. Amendements du Sénat agréés par les Communes, 242. Sanction royale, 248. Chapitre 33.

**Sociétés d'investissement. Loi sur les:**

(Voir: Sociétés d'investissement. Loi concernant les—).

**Spence, L'honorable Wishart F., Juge puîné de la Cour suprême du Canada:**

Député de Son Excellence le Gouverneur général—  
Sanction royale des bills: 371-372, 494-495.

**Statistique du Canada. Loi concernant la:**

Bill S-2—1<sup>re</sup>, 20. Débat sur 2<sup>e</sup> et débat ajourné, 24, 28-29. 2<sup>e</sup> et déferé aux Banques et commerce, 34. Rapport sans amendement, 36. 3<sup>e</sup>, 40. Adoption par les Communes avec deux amendements et lesdits amendements agréés par le Sénat, 150. Sanction royale, 155-156. Chapitre 15.

**Statistique. Loi sur la:**

(Voir: Statistique du Canada. Loi concernant la—).

**Subsides. Loi des:**

(Voir: Affectation de crédits. Loi portant—).

**Subventions au développement régional. Loi modifiant la Loi sur les:**

Bill C-205—1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, 121. Sanction royale, 122. Chapitre 10.

**Surtaxe. Décret de:**

(Voir: Décret de surtaxe sur des chemises pour hommes et garçons).

**T****Tarif des douanes. Loi modifiant le:**

Bill C-261—1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, 518-519. Sanction royale, 527. Chapitre 61.

(Tableau énonçant les taux de droits imprimé en appendice aux Journaux du Sénat du mercredi 22 décembre 1971, pages 520 à 524).

**Taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Loi modifiant la Loi sur la:**

Bill C-260—1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>, 516. 3<sup>e</sup>, 518. Sanction royale, 527. Chapitre 62.

**Taxes parlementaires:**

Remboursement—

Bill proposé concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique au cours de la dernière session du Parlement, 92.